



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Eclairage public

Le conseil municipal présentera un devis pour le remplacement de 21 luminaires à la Société PME pour une expertise permettant un financement à 100% (luminaire et ampoule) par les grandes entreprises.

Personnel communal

Il est créé un poste d'agent administratif principal de 1^{ère} classe.

Budget commune 2017

En fin d'année, il convient d'ajuster le budget primitif de la commune comme suit :

Chapitre	Intitulé	Compte	Intitulé	Montant
012	Charges de personnels	D 6453	Cotisations aux caisses	+ 2 050.00
012	Charges de personnels	D 6411	Personnel titulaire	+ 500.00
012	Charges de personnels	D 6451	Cotisation URSSAF	+ 540.00
011	Charges à caractère général	D 60612	Energie-Electricité	- 500.00
011	Charges à caractère général	D 60623	Alimentation	- 2500.00
011	Charges à caractère général	D 615231	Entretien et réparation de voirie	- 90.00

Le remplacement de fusibles du chargeur-démarrreur d'un montant de 47.16€ TTC sera refacturé au SIVOS.

Le conseil municipal a décidé une participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% de la facture, plafonnée à 200.00€.

Communauté de communes Val de Cher-Controis

La Communauté de Communes Val de Cher-Controis a signé le 17 mars 2017 une convention avec l'Etat afin de bénéficier de subvention dans le cadre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Dans ce cadre, la commune de Choussy opte pour l'acquisition d'un désherbeur thermique, un véhicule électrique en commun avec la commune d'Oisly et la rénovation de son éclairage public.

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis au Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher à compter du 1er janvier 2018 dans le cadre de sa compétence GEMAPI.

Divers

Le conseil municipal décide de soutenir la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves hippiques lors des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été PARIS 2024.

La bibliothèque, actuellement gérée par l'association Kiéki, va fermer suite à la dissolution de l'association. La commune, n'ayant pas de local approprié pour accueillir cette activité, décide de résilier la Convention POINT LECTURE signée en 1999 avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Le Repas des Aînés aura lieu le Dimanche 3 décembre 2017 au Restaurant « La Taille Rouge » de COUDEDES

Fait et affiché à CHOussy, le

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME